académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Essonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Inspection de l'Education nationale chargée de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés

ASH 2

n°
Affaire suivie par
Christine FAM
Coordonnatrice SAPAD
Téléphone
01 60 91 89 96

Fax
01 60 91 76 46
Mél.
ce.ia91.sapad@ac-versailles.fr

site Internet
www.ac-versailles.fr/ia91

Boulevard de France
91012 Evry cedex

SAPAD
SERVICE D'ASSISTANCE
PEDAGOGIQUE A DOMICILE

A l'attention des enseignants volontaires,

Vous avez accepté d'apporter un soutien pédagogique à un élève malade et nous vous en remercions. Pour certains d'entre vous cela va être une première expérience. Il se peut que vous vous posiez des questions sur la manière d'appréhender l'enfant malade. Plusieurs paramètres seront à prendre en compte :

- La volonté de l'enfant malade d'être considéré comme un élève
- Son état de santé, sa fatigabilité et leurs effets sur sa disponibilité et son attention
- La particularité de cette situation : vous intervenez à domicile, vous entrez dans l'intimité familiale, il faut en respecter le caractère confidentiel.

Votre fonction est avant tout d'enseigner. C'est pourquoi vous devez calquer votre organisation sur celle en vigueur dans la classe de l'enfant. En effet, votre objectif est de favoriser son retour dans celle-ci sans lacune, ni retard.

En assumant cette tâche, vous participez activement à sa thérapie, par la reconnaissance de sa personnalité d'élève, ce qui vous permettra d'établir des relations privilégiées avec lui mais aussi avec sa famille et son école d'origine.

Quelques points importants :

- Si l'élève reprend la classe de façon anticipée, la mission cesse aussitôt.
- Il est indispensable qu'un adulte tiers soit présent pendant votre intervention.
- L'intervention ne peut avoir lieu pendant les vacances scolaires.
- Si vous n'êtes pas son enseignant, vous êtes invité à contacter son professeur afin d'assurer une continuité pédagogique.
- Si votre intervention dure un mois ou plus, merci d'évaluer l'élève et de faire reporter les notes sur le bulletin scolaire pour que le travail réalisé pendant la période de déscolarisation soit pris en considération.

Le ministère de l'éducation nationale a créé un site destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des enfants ou des adolescents malades ou handicapés : www.integrascol.fr

Pendant la durée de la mission, nous sommes en contact avec la famille pour un suivi régulier de son déroulement.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour vous aider à résoudre d'éventuels problèmes. N'hésitez pas à joindre la coordonnatrice :

Christine FAM : 01 60 91 89 96, ce.ia91.sapad@ac-versailles.fr